



Diane D'ARRAS

ENVIRONNEMENT

Diane D'ARRAS
Présidente du Cos

Corinne DEL CERRO



FRANCK GOBBO - FOTOLIA

Le Grenelle de l'environnement a mobilisé, et continue de mobiliser, l'ensemble des parties prenantes autour d'un ensemble de projets destinés à améliorer la prise en compte de l'environnement au sein de la vie économique et de la société.

L'adoption, en juillet 2010, de la loi Grenelle II, « portant engagement national pour l'environnement », renforce les orientations prises sur ces projets. Les thèmes liés à la biodiversité, à l'énergie, aux risques, à la santé, aux déchets ainsi qu'à la gouvernance constituent par exemple des axes de travail en interaction avec les sujets du Cos. La normalisation, de par son fonctionnement fondé sur la recherche du consensus associant l'ensemble des parties prenantes, est susceptible d'apporter une forte contribution pour la mise

en œuvre des dispositions des lois Grenelle. Elle permet de venir compléter la réglementation et de donner au travers de la normalisation européenne et internationale une plus grande dimension aux dispositions prises et d'en augmenter ainsi leurs impacts.

En matière de politique environnementale, l'Europe est en tête depuis plusieurs décennies grâce à l'assise des directives concernant la maîtrise des pollutions dans les domaines de la qualité de l'air, la qualité des sols, le bruit, les déchets. La normalisation constitue un outil qui vient en appui de la réglementation européenne, notamment en vue d'une application harmonisée. Plus récemment, l'Union européenne a défini des axes de développement économique appelés marchés porteurs, destinés à promouvoir l'innovation et le développement durable.

Certains de ces marchés porteurs sont orientés vers l'environnement ou le développement durable : construction durable, recyclage, énergies renouvelables.

À noter : le groupe Déchets du Grenelle de l'environnement a proposé une hiérarchisation des priorités, reprise dans la révision de la directive cadre des déchets (prévention, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination). Il s'agit de mettre en avant la prévention de la production de déchets, puis la réutilisation et le recyclage des matières premières contenues dans les déchets (matériaux et matière organique).

En matière de politique environnementale, l'Europe est en tête depuis plusieurs décennies grâce à l'assise des directives et aux normes qui viennent en appui de la réglementation.





INCB



Le changement climatique constitue un enjeu mondial... et une problématique prioritaire.

- ● ● Sur la scène internationale, le changement climatique constitue un enjeu de portée mondiale, mobilisateur pour inciter États et entreprises à entreprendre des actions afin de réduire leurs impacts sur l'environnement. L'action internationale est portée par les démarches volontaires d'entreprises et les échanges internationaux. La normalisation doit contribuer à la maîtrise de la mondialisation et mieux répondre aux attentes qu'elle suscite. Elle doit aussi prendre en compte les nouvelles chaînes clients-fournisseurs dans l'industrie et les services sur toute la planète et renforcer l'ancrage avec le tissu économique national et local.

Pour répondre à ces enjeux dans les années à venir, le Cos a défini plusieurs axes.

LE RÔLE TRANSVERSAL DU COS

Le Cos s'attache à jouer un rôle transversal, à promouvoir l'intégration de la dimension environnementale et de développement durable dans les autres stratégies normatives sectorielles. En fonction de leurs besoins, le Cos est à disposition des autres secteurs, pour échanger et débattre sur les thèmes utiles et leur fournir informations et documents sur lesquels s'appuyer.

– La prise en compte du développement durable dans les normes

En Europe, des outils existent pour faciliter la prise en compte de l'environnement au sein des normes de produits (Cen Guide 4, *check-list* environnement, formation à l'environnement, base de données des aspects environnementaux dans les normes). Le rôle du Cos est de diffuser ces informations auprès de ses membres et des différents secteurs. Il doit veiller à la coordination du développement de ces outils et à leur utilisation la plus appropriée. À plus long terme, les normes devront prendre en compte les aspects développement durable.

– Définir les orientations en matière d'influence internationale

Au-delà des thèmes majeurs, le Cos a pour objectif de renforcer l'influence de la France sur la scène mondiale, au sein des travaux sur la métrologie environnementale, dans le domaine de la responsabilité sociétale, dans l'objectif de valoriser les travaux européens, pour de grandes thématiques internationales émergentes comme celle du changement climatique.

– Renforcer les interactions entre environnement, recherche et innovation

L'apport des éco-innovations à la préservation de l'environnement est une attente sociétale. Les outils du management environnemental, en particulier ceux liés à la mesure d'impact (analyse du cycle de vie, écoconception...), doivent être considérés comme des accélérateurs d'innovation pour les produits et techniques. Les documents normatifs doivent donc être promus comme vecteurs et outils de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation pour les écoproduits, les technologies propres... Il est nécessaire d'identifier les mécanismes de liaison et de coopération des forums, consortiums, notamment

ceux liés aux programmes de recherche européens, et de valoriser l'utilisation des documents normatifs (norme, *Cen workshop agreement* [CWA]) au regard des autres documents de référence.

– **Participation des parties prenantes**

Le Cos a pour objectif le développement et le renforcement de la participation des associations de protection de l'environnement et la prise en compte de leurs points de vue dans les différentes structures de normalisation.

LES SUJETS TRADITIONNELS DU COS ET LEURS NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS POSSIBLES

– **Métrologie environnementale**

Les travaux de méthodes de mesures en lien avec l'application des directives européennes demeurent une part d'activité importante. Ces programmes doivent se poursuivre en maintenant une attention particulière :

- à la cohérence des normes traitant des différentes étapes de mesure d'une caractéristique environnementale ;
- à la rédaction de normes d'essais adaptées à l'objectif de la mesure (incertitude) et aux besoins des utilisateurs finaux des résultats de mesure

(administrations, instances d'accréditation, industries, autres acteurs) ;

– **à l'impact de la mise en place des nouvelles méthodes sur les seuils réglementaires existants et à l'utilisation des anciennes données.**

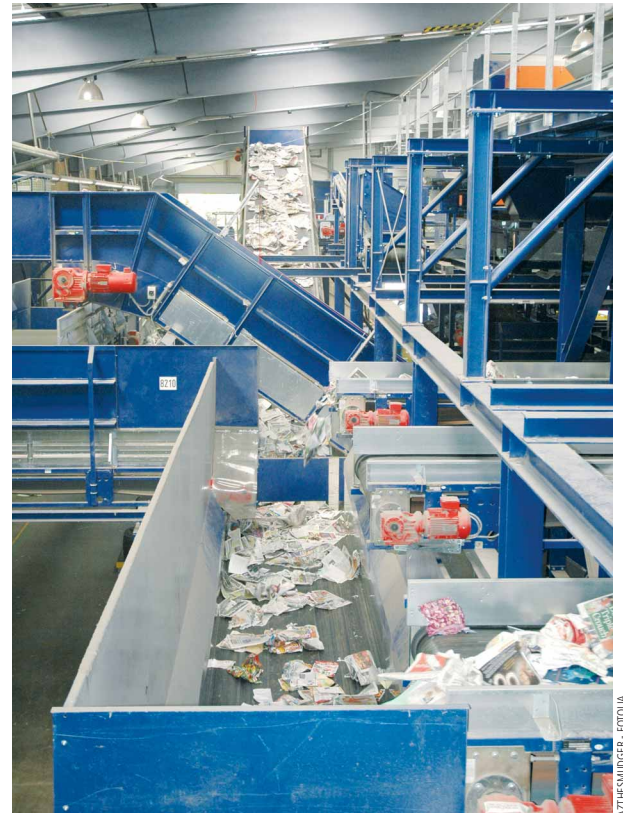
Le programme de normes de mesures harmonisées pour les sols, boues, biodéchets doit se poursuivre pour permettre une comparaison de caractéristiques environnementales et optimiser le nombre de méthodes de mesures. Une attention particulière est accordée à la normalisation horizontale dans le domaine des méthodes d'essai environnementales, traitée dans le nouveau comité de projet Cen/TC 400 Normes horizontales dans le domaine des boues, des biodéchets et des sols, qui remplace la *task force* BT/TF 151 Programme horizontal depuis fin 2009.

– **Déchets et recyclage**

La normalisation des déchets concerne aujourd'hui la caractérisation des déchets en vue de leur mise en décharge en veillant au respect des seuils réglementaires ou à la bonne optimisation de leur traitement. Compte tenu de la révision de la directive cadre Déchets, avec l'évolution du statut de déchet ou plus précisément la possibilité nouvelle d'en sortir et de l'élaboration de la stratégie

nationale des déchets, le Cos veille à mettre en place les normes à même de permettre le développement du marché des produits, matières ou substances recyclées (matières premières secondaires et plus particulièrement les matières premières non renouvelables stratégiques), afin de faciliter les échanges et les relations entre les acteurs de ces nouvelles filières économiques.

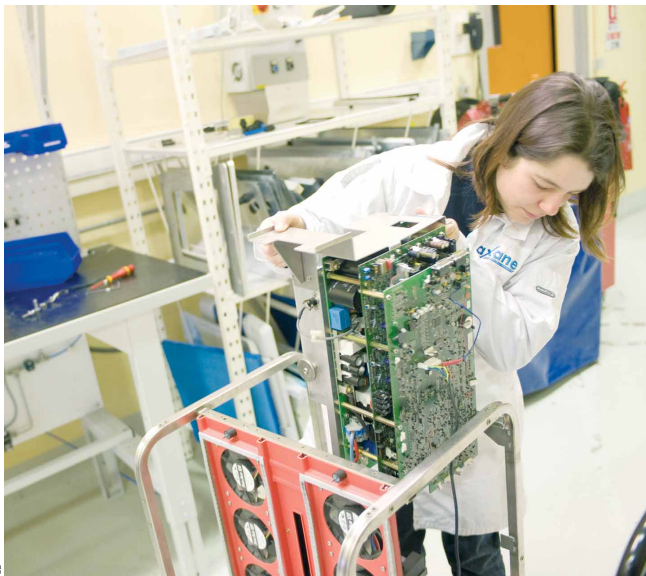
Par ailleurs, les développements de Reach et son influence éventuelle sur l'utilisation des produits recyclés méritent que le Cos y prête attention. ● ● ●



AZITHESMUDGER - FOTOLIA



Le groupe Déchets du Grenelle de l'environnement a proposé de mettre en avant la prévention de la production de déchets, puis la réutilisation et le recyclage des matières premières contenues dans les déchets.



CE



Récemment, l'Union européenne a défini des axes appelés marchés porteurs, destinés à promouvoir l'innovation et le développement durable.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2010

XP T 90-388	Traitement au laboratoire des échantillons de macro-invertébrés aquatiques prélevés en rivière
NF Iso 26000	Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale
NF EN Iso 17201-5	Acoustique – bruit des stands de tir – partie 5 : gestion du bruit
BP X 30-025	Bonnes pratiques pour la transparence de l'affichage des conditions sociales de production et de mise à disposition des produits
XP X 30-600	Éco-entreprise – terminologie

Il s'implique dans la normalisation...

PHILIPPE OSSET



Président de Solinnen SAS

► **Comment s'est caractérisé au cours de l'année écoulée votre investissement dans les travaux de normalisation ?**

► Depuis sa création en juin 2010, Solinnen s'investit dans les travaux de normalisation à plus d'un titre. Je ne suis pas le seul impliqué. Les deux autres associés, Jad Zoghaïb (directeur technique, Polytechnique, École nationale des ponts et chaussées) et Anis Ghoumidh (directeur commercial, École nationale des arts et métiers), le sont aussi. Tout d'abord, nous avons décidé de participer à la commission X 30U Outils d'aide au management environnemental d'Afnor, à la fois au niveau des réunions générales de la commission et dans les sous-groupes Écoconception (moi-même), Gaz à effet de serre – Anis Ghoumidh, en cours d'accréditation par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour la réalisation de bilans carbone, ayant déjà obtenu la formation à l'audit social SA 8000 et l'accréditation Afnor Certification pour la vérification de fiches de déclaration environnementales et sanitaires (FDES) selon la norme NF P 01-010 – et Empreinte eau (Jad Zoghaïb). Nous souhaitons aussi participer aux travaux de la commission PO1E Développement durable dans la construction, en particulier pour les aspects liés à l'étiquetage environnemental des produits de la construction. Nous avons décidé de participer aux travaux de la plateforme Affichage environnemental Ademe/Afnor, tant au niveau de la plateforme que des groupes transversaux, notamment le groupe

méthodologique et le groupe base de données. Nous participons aussi aux groupes sectoriels proches de notre activité, dans la mesure du possible. Enfin, nous souhaitons collaborer avec Afnor à l'Iso pour déployer la position française en matière de revues critiques des analyses de cycle de vie (ACV) des produits. En parallèle, nous souhaitons participer aux travaux européens de la Direction générale Joint Research Center de la Commission européenne (DG JRC) concernant la plateforme européenne d'ACV (ILCD) ; Jad Zoghaïb y sera notre représentant.

► **Quelle est la stratégie de votre organisation pour les années qui viennent en matière de normalisation et de certification ?**

► Solinnen souhaite participer aux développements des applications pratiques de l'ACV, en continuant à innover sur le type d'applications qui peuvent être conduites, et contribuer à renforcer la crédibilité de la pratique et sa généralisation. Cette contribution est dans les statuts de Solinnen, qui souhaite, au-delà des rapports et des conseils, apporter aux entreprises, quelle que soit leur taille, la possibilité concrète de pratiquer l'écoconception et les déclarations environnementales produit par le déploiement des pratiques concernant les données environnementales à toute l'entreprise et la mise en place de systèmes d'informations. Ce qui passera par l'implication à temps plein de collaborateurs de Solinnen pour leurs clients. Cette contribution sera possible par l'existence de normes et de décrets spécifiques. C'est pour les produire que Solinnen s'implique. Il est par exemple nécessaire de mettre en place des pratiques de vérification fiables que les entreprises pourront adopter, le tout en conservant un faible coût. Ces pratiques pourraient aboutir à la vérification séparée des outils de calcul et des calculs eux-mêmes : les outils d'affichage environnemental seront

déployés pour un ensemble de familles de produits, parfois au niveau de fédérations professionnelles (comme dans le secteur du bâtiment). Ils seront alors vérifiés (première étape) et mis à disposition des entreprises membres. Puis chaque entreprise les utilisera en fonction de ses besoins pour générer l’affichage environnemental de ses propres produits, en saisissant dans l’outil un jeu de paramètres clés (une dizaine de paramètres) pour chaque produit. La vérification de l’ensemble des affichages produit d’une entreprise peut alors se faire en une fois, en regardant par sondage certains jeux de paramètres et la façon dont ils ont été utilisés pour générer l’affichage (seconde étape).

Ce processus nécessaire pour assurer la crédibilité de l’affichage environnemental, pratiqué dans certains pays européens, doit être formalisé en France au travers de la rédaction de normes ou de programmes de vérification. Je peux apporter là mon expérience française et internationale.

► **En quoi les mécanismes collectifs de normalisation peuvent-ils aider à répondre aux défis qui se posent à votre organisation ?**

► La recherche et développement pour une jeune entreprise innovante est un axe majeur de développement. Solinnen cherche à s’inscrire dans cette démarche. Les mécanismes collectifs de normalisation sont efficaces, et Solinnen souhaite y participer pour déployer et tester ses points de vue méthodologiques transversaux. La pratique de la normalisation permet d’obtenir très rapidement l’avis d’une vingtaine d’experts sur un point méthodologique innovant, et il devient ainsi possible d’affiner la dialectique et les arguments. Par exemple, la présentation de l’affichage environnemental « à niveaux » à une centaine de personnes de la plateforme Ademe/Afnor a permis de recueillir en quelques minutes les arguments contradictoires clés à cet affichage... Ce qui a permis ensuite

d’élaborer des réponses à ces arguments et d’améliorer la présentation de ce choix très efficace. Bien évidemment, la visibilité des contributeurs aux travaux est importante, chacun en est très conscient. On doit donner le meilleur de soi-même. Et par là même, on peut parfois donner envie à certaines entreprises de travailler avec nous, ou à certains de nous proposer des partenariats pour des recherches communes. Enfin, faire connaître Solinnen est aujourd’hui l’un de nos enjeux. Nous sommes connus à titre individuel (par nos expériences passées, par notre contribution aux travaux Afnor ou par la pratique de revues critiques en application d’Iso 14040 et 14044 et du programme de vérification des FDES selon NF P 01-010), mais la structure acquiert de la visibilité et de la légitimité en s’impliquant dans les travaux de normalisation.

► **Comment appliquez-vous les normes qui concernent votre organisation ?**

► L’application complète des normes est essentielle à la crédibilité de notre exercice professionnel. Les normes sont le résultat de la collaboration de praticiens qui ont réuni là leurs meilleures pratiques. Très concrètement, j’ai commencé par acheter les normes adaptées à la pratique (Iso 14040, Iso 14044, Iso 14025, NF P 01-010), que nous connaissons presque par cœur. En effet, ces normes font référence, et leur contenu guide la façon dont le travail de tous les jours doit être effectué. Nous souhaitons pouvoir y faire référence dans nos rapports et échanges avec nos clients. La participation aux groupes de travail permet d’anticiper les évolutions de ces normes, en y contribuant. Nos travaux pour nos clients n’en sont donc que meilleurs, car nous étudions de ce fait des scénarios et compléments où l’évolution à venir des normes est prise en compte.

► **Quel est le retour sur investissement(s), matériel et surtout immatériel, de votre mobilisation ?**

► Les dépenses sont liées au coût des normes, au temps passé en préparation et

en réunion, ainsi qu’aux cotisations diverses. Les revenus de ces travaux, surtout immatériels, sont l’implication (augmentation de motivation) des collaborateurs et un bénéfice d’image pour l’entreprise – tant au niveau de la visibilité apportée par les travaux collaboratifs que par la pertinence dans nos travaux pour nos clients. C’est un investissement raisonnable aujourd’hui, même s’il est difficile, car un nouveau créateur d’entreprise a beaucoup à faire et peu de revenus ! Pour l’avoir vécu dans le passé, je sais que cet investissement est très rentable à court terme, même si on n’en voit soi-même pas immédiatement les effets. Quand on parle de responsabilité sociétale d’une entreprise, je trouve que, dans le cas de Solinnen, c’est la participation aux travaux de normalisation qui constitue la contrepartie sociétale pertinente à laquelle nous devons nous soumettre. À noter : la réflexion méthodologique peut être vue comme un coût lourd en temps, mais elle est de toutes façons nécessaire pour une entreprise innovante comme Solinnen. Il ne faudrait donc pas l’imputer intégralement à l’implication dans la démarche normative. Quitte à faire l’investissement, autant maximiser son efficacité en participant aux travaux. Par ailleurs, j’ai rédigé avec Laurent Grisel un ouvrage publié par Afnor : *L’Analyse du cycle de vie d’un produit ou d’un service*, réédité en 2008. Ce livre était un investissement personnel en temps majeur pour moi (de nombreux week-ends et des journées de congés pendant quasi deux ans). Le retour sur investissement principal n’est pas dans les revenus personnels que je tire des ventes : il est clairement associé à mon activité professionnelle, comme l’est l’implication dans les travaux de normalisation.

► **Voyez-vous poindre dans votre activité de nouveaux défis en terme de normalisation auxquels vous n’étiez jusqu’alors pas confronté ?**

► L’obligation nouvelle de se référer à des travaux normalisés pour la communication

environnementale produit, notamment la publicité, est majeure. L’Ademe, en collaboration avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), a intégré la série Iso 14020 comme référentiel d’évaluation des publicités environnementales. La Direction de l’habitat, de l’urbanisme et des paysages (DHUP) devait rendre obligatoire par décret, dans le secteur du bâtiment, la réalisation d’une FDES produit avant la communication publique de toute information environnementale quantifiée concernant le produit couvert par la FDES. Cette action de la DHUP pour le bâtiment peut être reprise pour l’ensemble des produits de consommation courante afin d’améliorer la crédibilité de la communication environnementale produit. Dans ce cas, le besoin d’entreprises aidant au déploiement de l’affichage environnemental pour les produits, comme Solinnen, serait crucial. Cette démarche vaut d’ailleurs en France, mais aussi à l’international. Le développement d’innovations environnementales produit au cours de projets de recherche (écoconception) et le passage du produit au service (économie de la fonctionnalité) peuvent permettre d’apporter des réponses à la crise actuelle et surtout d’anticiper la pression sur les ressources (et la pression environnementale) suscitée par le développement social et économique mondial à moyen terme (accroissement de la population, augmentation des niveaux de vie). La normalisation doit continuer à se développer pour intégrer une dimension systémique, au-delà des produits et des services individuels. L’enjeu est majeur, car il s’agit de réaliser les bons « comptes » (et pas les mauvais « contes ») qui aideront les décideurs.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS À PARAÎTRE EN 2011

NF X 31-620 (parties 1 à 4)	Qualité du sol – prestations de services relatives aux sites et sols pollués – partie 1 : exigences générales Partie 2 : exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle Partie 3 : exigences dans le domaine des prestations d'ingénierie des travaux de réhabilitation Partie 4 : exigences dans le domaine des prestations d'exécution des travaux de réhabilitation
FD S 31-115	Acoustique – incertitude de mesure en acoustique environnementale
XP X 90-013	Nuisances lumineuses en éclairage extérieur
NF EN 12665	Lumière et éclairage – termes de base et critères pour la spécification des exigences en éclairage
NF EN 12464-1	Lumière et éclairage – éclairage des lieux de travail – partie 1 : lieux de travail intérieurs
Cen/TS 15862	Caractérisation des déchets – essai de lixiviation de conformité – essai de lixiviation en bûchée unique pour des monolithes avec un rapport liquide/ surface (L/A) fixe, pour des prises d'essai de dimensions minimales fixes
Cen/TS 15863	Caractérisation des déchets – essais de comportement à la lixiviation pour la caractérisation de base – essai de lixiviation dynamique des monolithes avec rénovation périodique du lixiviant, dans des conditions d'essai fixes
Cen/TS 15864	Caractérisation des déchets – essais de comportement à la lixiviation pour la caractérisation de base – essai de lixiviation dynamique des monolithes avec renouvellement continu du lixiviant dans des conditions pertinentes pour des scénarios spécifiés
NF X 30-264	Management environnemental : aide à la mise en place d'une démarche d'écoconception
NF EN Iso 14006	Systèmes de management environnemental – lignes directrices pour incorporer l'écoconception
Iso/TR 14047 (révision)	Management environnemental – évaluation de l'impact du cycle de vie – exemples d'application de l'Iso 14040/14044
Iso/TR 14049 (révision)	Management environnemental – analyse du cycle de vie – exemples d'application de l'Iso 14040/14044 traitant de la définition de l'objectif et du champ d'étude et analyse de l'inventaire
NF Iso 14066	Gaz à effet de serre – exigences de compétence pour les équipes de validation et de vérification de gaz à effet de serre
BP X 30-323-1	Affichage environnemental – méthodologie d'évaluation des impacts environnementaux des chaussures
XP X 30-023	Responsabilité sociétale – méthodologie de mise en œuvre de l'Iso 26000
XP X 30-027	Rendre crédible une démarche de responsabilité sociétale
FD X 30-028	Guide d'application de l'Iso 26000 pour les agences de communication



LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL : « APPROCHE SITE » ET « APPROCHE PRODUIT »

– Les outils d'aide au management environnemental

Un pan important du programme du Cos concerne les normes de management environnemental, avec de nombreux travaux en cours de développement au sein du comité technique Iso/TC 207 (écoconception, empreinte eau, empreinte carbone des produits ou organisations...), qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces documents, référentiels horizontaux, doivent demeurer les références incontournables pour tous les travaux normatifs sectoriels, pour décliner le management environnemental (Iso 14001) ou les normes d'analyse de cycle de vie (Iso 14040) avec des approches plus spécifiques par type d'empreinte (carbone, eau). La future révision de la norme Iso 14001 sera aussi un thème mobilisateur pour les années à venir. Le Cos souhaite que cette révision soit synchronisée, consensuelle et cohérente avec celle de l'Iso 9001.

– Lutte contre le changement climatique

Les travaux nationaux, européens et internationaux en matière de mesure/essai ont porté (et portent principalement) sur les concentrations à

l'émission ou dans les milieux. Le développement d'inventaires d'émission, d'approche mondiale, comme pour les gaz à effet de serre (GES), va entraîner de plus en plus de mesures et déterminations de flux massiques sur une période de temps donnée. Suite à l'enquête sur les initiatives relatives aux GES auprès des bureaux de normalisation et des Cos et au mandat européen concernant les émissions de GES pour les industries à forte intensité énergétique, le Cos, compte tenu de l'engagement des secteurs sur cette thématique, des documents (normes ou autres) existants ou en cours d'élaboration, doit évaluer les éventuels besoins d'harmonisation et apporter un appui conseil sur les méthodologies ou protocoles à mettre en œuvre.

– Harmoniser les outils de mesure de l'impact environnemental et affichage

Pour clarifier l'information du grand public et développer l'écoconsommation, le Grenelle de l'environnement a conclu que l'affichage de l'impact environnemental des produits devait être progressivement développé. Une expérimentation aura lieu à partir de juillet, pour un an au moins, afin d'informer progressivement le consommateur par tout procédé approprié du contenu en équivalent carbone des pro-

duits et de leur emballage ainsi que de la consommation de ressources naturelles ou de l'impact sur les milieux naturels qui sont imputables à ces produits au cours de leur cycle de vie. Les outils normatifs nécessaires à la mesure des impacts sont élaborés pour développer une meilleure information sur l'impact environnemental et sur l'effet de serre des produits, pour venir en appui à la mise en place de cet affichage environnemental des produits. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a effectué un premier travail, un guide de bonnes pratiques harmonisant les méthodes d'élaboration de l'affichage environnemental (BP X 30-323 et son annexe méthodologique, publié en septembre 2009), qui doit être complété par des règles précises par catégories de produits. Une réflexion pourra être menée sur l'analyse de la prise en compte des impacts nationaux et internationaux et des règles de coupure associées. À noter : pour ce qui relève de « l'approche produit » du management environnemental de ces thématiques (analyse du cycle de vie, écoconception, empreinte carbone produit, affichage environnemental), l'ambition française est de promouvoir l'approche multicritère, telle qu'elle est présentée dans les normes d'analyse du cycle de vie Iso 14040 et

Iso 14044, plutôt qu'une approche monocritère, privilégiée par d'autres pays.

– **Accompagner la compréhension et l'utilisation des termes et définitions du domaine des écoentreprises**

La réflexion sur la terminologie dans les éco-entreprises parvenant à son terme (la norme expérimentale XP X 30-600 a été publiée fin 2010), il demeure nécessaire d'accompagner la compréhension et l'utilisation de ces termes par l'ensemble des opérateurs économiques.

– **Biodiversité**

La réflexion sur les différents types d'impacts (environnementaux, sociaux, économiques), sur les principaux enjeux et sur les types de cible en matière de biodiversité se poursuivra. Elle porte sur la biodiversité « générale » (ou « ordinaire »), la biodiversité « remarquable » faisant déjà l'objet de nombreuses actions gouvernementales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Suite à la publication de la norme Iso 26000, les efforts s'orientent vers l'aide aux acteurs économiques, notamment les PME-PMI, pour leur permettre de s'approprier et de mettre en œuvre le concept de responsa-



STEFAN REDEL - FODUA



Le Cos diffuse les informations auprès des différents secteurs et doit veiller à la coordination du développement et à la bonne utilisation des outils.

bilité sociétale défini dans cette norme. Cela passe par la mise en place de plateformes d'échanges régionales, par le développement d'outils normatifs portant, sous la responsabilité directe du Cos, sur le pilier environnement, sur des applications sectorielles de la responsabilité sociétale et sur la crédibilité des démarches de responsabilité sociétale et leur communication... À noter : une plateforme d'échanges régionale, c'est :
 – un réseau d'échanges avec des acteurs connaissant la problématique qui se réunissent, selon des principes de transparence, de respect, dialogue, ouverture, impartialité, consensus, efficacité, pertinence, cohérence ;
 – un cercle multi-parties prenantes, qui apporte la richesse des différents horizons ;
 – une possibilité d'échanger sur la thématique dans sa région. ■